

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

60, rue du Curé-Martineau

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 décembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 60, rue du Curé-Martineau, à Repentigny portant le numéro de lot 2 387 541, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 20 novembre 2025.

L'objet de cette demande est de régulariser la marge avant à 6,08 m afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige une marge avant réduite à 6,11 m minimum sur l'immeuble situé au 60, rue du Curé-Martineau, portant le numéro de lot 2 387 541.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21e jour du mois de novembre 2025.

L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat